Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023





REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 18 septembre 2023

23 – 116

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal: 23

- En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation: 11/09/2023

Date d'affichage: 11/09/2023

L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, EDE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET
Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE
Mme LAGRASSE a donné procuration à M. DARRACQ
Mme MESPLEDE a donné procuration à M. LABAT
M. DEHEZ a donné procuration à M. VILATON
Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE
M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : M. Michel SEIRACQ

OBJET:

RETRAIT DE LA DELIBERATION n°2023-049
ET CESSION DES PARCELLES FORESTIERES WA 135 et WA 136
AU LIEU-DIT « AU MARCHAND »
AUX CONSORTS THUONG

CONSIDERANT que par délibération n°2023-049 du 04 avril 2023, le conseil municipal avait cédé à M. THUONG Nhu Han les terrains cadastrés WA 135 (1705 m²) et WA 136 (3366 m²) sis au lieu-dit « au marchand » pour la somme de 6 000 € (+ frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

CONSIDERANT que fin juillet dernier Maître GAYMAR, notaire à Dax, nous informe que son client, M. THUONG Nhu Han, souhaite que ces terrains soient acquis par ses enfants. Il est donc nécessaire de redélibérer afin que le conseil municipal donne son avis sur la vente aux consorts THUONG.

VU l'acceptation signée des Consorts THUONG communiquée par Maître GAYMARD, 38, Cours Galliéni - 40100 DAX

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

RETIRE la délibération n°2023-049 du conseil municipal du 04 avril 2023, cédant à M. THUONG Nhu Han les terrains cadastrés WA 135 et WA 136

DECIDE de céder aux Consorts THUONG, aux prix et conditions stipulés (6 000 € net vendeur + tous frais de publicité et d'actes à la charge des acquéreurs) les terrains cadastrés WA 135 (1705 m²) et WA 136 (3366 m²) sis au lieu-dit « au marchand »,

DECIDE que l'acte de vente s'effectuera auprès du notaire de l'acquéreur : Office notarial de Maître GAYMARD, 38, Cours Galliéni - 40100 DAX

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et document tendant à la cession de ces biens,

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Henri BEDAT



Pour 22 Contre 00 Abstention 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230918 – DE2023116 et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr)